



# Activités sur inscription

Plaquette d'information pour les activités des enfants 4 à 11 ans révolus, sur inscription

## Information

La Maison de Quartier de Champel (ci-après MQC), institution laïque, comprend trois accueils sur inscription :

**Les mercredis** pendant la période scolaire comprennent deux inscriptions possibles :

- Pour les enfants de 4 à 8 ans (1P à la 4P), inscription à la journée, 32 places.
  - Pour les enfants de 8 à 11 ans révolu (5P à la 8P), inscription pour l'après-midi avec repas, 12 places.
- En marge, un **accueil libre** sans repas est proposé à l'école du Corbusier, 12h à 17h30.

Dorénavant ces inscriptions sont obligatoires pour tous les mercredis de l'année scolaire.

Et un accueil durant les vacances scolaires, **les centres aérés (CA)**.

Les enfants dès 4 ans révolus peuvent être inscrits à condition qu'ils soient scolarisés en 1P au plus tard en septembre de l'année en cours et qu'ils soient propres et autonomes.

## Pré-inscription :

Pour toute activité nécessitant une inscription, une pré-inscription est obligatoire.

Celle-ci s'inscrit alors dans le processus du tirage au sort. Voir « [Procédure d'inscription](#) » pour la suite des opérations.

Si votre dossier familial est parmi les 44 premiers dudit tirage, il est alors considéré comme finalisé et une confirmation avec facture vous sera alors envoyée.

Si votre dossier arrive après les 44 sélectionnés, il sera alors mis en liste d'attente par ordre de classement selon le tirage au sort. Si une place se libère, vous serez contacté. Les places étant très convoitées, nous vous demandons de réagir dans les 24h avant que la place ne soit redistribuée.

Nous ne séparons pas les dossiers familiaux, les enfants de la même fratrie sont dans le même dossier.

## Mercredis : journée et après-midi aérés durant l'année scolaire :

Pour les *4 à 8 ans*, 32 places disponibles tous les mercredis à la *journée*.

Pour les *8 à 11 ans*, 12 places disponibles tous les mercredis *après-midi* à la sortie de l'école.

Ces deux accueils sur inscription sont pour l'année scolaire complète. La facturation est au semestre. Vous serez mis en liste d'attente si vous arrivez en cours d'année.

Les inscriptions des mercredis à l'année n'incluent pas les mercredis des vacances scolaires.

L'enfant pourra être exclu de nos activités si trop d'absences sans motifs valables sont observées.

## Centre aéré (CA) :

Un CA est une activité à la semaine durant les vacances scolaires. 32 places sont disponibles par semaine.

L'inscription rend obligatoire la présence de l'enfant. Sans motif valable, après le deuxième jour d'absence, il pourra être refusé.

Pour les grandes sorties en car, il est impératif que les enfants arrivent à l'heure. Le retour se fera généralement entre 16h30 et 17h30.

## Procédure d'inscription :

Deux possibilités : en ligne sur notre site ou directement au secrétariat.

Les dossiers arrivant après la date limite d'inscription seront mis directement en liste d'attente.

### **TRAITEMENT DES DOSSIERS :**

Chaque dossier familial reçu se verra attribué un numéro (une famille ayant trois enfants ne recevra qu'un seul numéro). Le tirage au sort interne électronique déterminera uniquement l'**ordre de traitement** par numéro des dossiers familiaux.

Trois tirages au sort auront lieu. Le premier pour les habitants du quartier ayant un code postal 1206 ou 1208, le deuxième pour les personnes travaillant dans le quartier et le troisième pour les dossiers n'entrant pas dans l'une des deux catégories précédentes.

### **DOCUMENTS A JOINDRE – INFORMATIONS FINANCIERES :**

Pour établir le tarif d'une activité, nous avons besoin :

- ❖ Du dernier bordereau de taxation fiscale reçu. Le chiffre de la ligne 91.00 est à diviser par 12 pour avoir le revenu mensuel brut familial.
- ❖ Pour les personnes ne recevant pas de déclaration d'impôts, soit un certificat annuel de salaire, soit les trois dernières fiches de salaire, soit un bilan de leur entreprise mentionnant le bénéfice brut annuel de l'année d'avant.
- ❖ Pour les personnes sans taxation fiscale, une attestation de salaire signée par leur employeur ou la rédaction d'une « attestation sur l'honneur » de leurs revenus.

Pour les familles ayant droit à des aides sociales, merci de nous informer des modalités du règlement de la facture. Aucun enfant ne doit être empêché de participer pour des raisons financières. Pour toute autre situation financière, veuillez contacter le secrétariat.

Sans aucun document fourni, vous serez automatiquement classé en tarif maximum.

### **AUTRES CONDITIONS / INFORMATIONS :**

- ❖ Pour tout remboursement total ou partiel d'une semaine/journée, un certificat médical sera exigé.
- ❖ Le lundi de Pâques et le 1<sup>er</sup> août sont des jours non facturés puisque jours fériés et sans accueil.
- ❖ Tous les jours d'absence non justifiés par des raisons exceptionnelles sont dus.
- ❖ Un maximum de trois semaines par enfant est accordé pour le CA d'été.
- ❖ Le tarif fratrie ne sera appliqué que si les enfants d'une même fratrie sont inscrits dans la même semaine/jour.

## Liste d'attente & autres lieux d'accueil à Genève :

Si vous vous trouvez en liste d'attente, vous recevrez par mail un document qui s'appelle « Autres lieux d'accueil à Genève » ainsi que d'autres suggestions pour vous aider dans vos recherches.

Sur le site de notre fondation faîtière, [fase.ch](http://fase.ch), vous trouverez tous les centres de loisirs et maisons de quartier du canton de Genève. Chaque lieu a sa propre organisation, voir directement avec lui.

## Autorisation du responsable légal :

- ❖ Rappeler aux enfants de respecter les consignes données par le personnel d'encadrement, ainsi que les règles de prudence habituelles.
- ❖ En cas d'urgence, vous autorisez les responsables de la MQC à prendre toutes mesures nécessaires y compris celles préconisées par un médecin. Vous vous acquitterez des frais occasionnés pour les soins donnés y compris les frais de transport.
- ❖ La MQC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'accident ou tout problème survenu lors d'une absence non excusée par le répondant légal.

Par votre signature, vous confirmez avoir pris note des conditions d'inscription et vous vous engagez à ce que votre·vos enfant·s participe·nt aux journées/semaines demandées telles qu'inscrites.

## Assurances :

Si votre enfant se blesse, les frais médicaux seront à votre charge comme mentionné ci-dessus sous « [Autorisation du responsable légal](#) ». Si votre enfant occasionne un dégât matériel à la MQC, votre assurance RC couvrira les frais.

## Journée type :

De multiples activités créatives, ludiques, sportives et culturelles sont proposées.

8h - 9h : accueil avec collation.

9h – 9h15 : réunion du matin avec proposition de plusieurs activités à choix.

12h – 13h15 : repas midi (salade, plat principal et dessert).

14h - 14h15 : réunion de l'après-midi avec proposition de plusieurs activités à choix.

16h – 16h30 : goûter.

17h - 18h : fin des activités et départ (*les accueils des vendredis lors des centres aérés se terminent entre 16h et 17h*).

Quand vous arrivez pour amener ou reprendre votre enfant, il est impératif de vous annoncer à l'animateur·trice responsable. Merci de nous informer du nom de la personne qui viendrait chercher l'enfant si ce n'est pas celle de référence.

Veillez nous avertir si votre enfant peut partir et venir seul. Il sera alors responsable de s'annoncer lors de son arrivée et départ.

Après 18h, l'animateur·trice responsable appellera les parents et sans nouvelles de leur part, la police prendra le relai.

## Informations pratiques :

Dans les 3 semaines après les tirages au sort, envoi par email des réponses de confirmation ou de placement en liste d'attente. Pour les dossiers confirmés, envoi d'une facture à payer dans les 30 jours. La confirmation sera définitive à la réception du règlement sur le compte bancaire de la MQC.

### ❖ A fournir :

Vêtements confortables "tous terrains". N'oubliez pas de marquer toutes les affaires, à la fin de chaque semaine, nous remettrons les affaires non marquées et oubliées à une œuvre caritative.

Dans un sac à dos marqué à son nom, il aura en permanence :

- casquette ou chapeau de soleil,
- une gourde remplie d'eau,
- une veste imperméable,
- de la crème solaire,
- un maillot de bain et un linge,
- habits de rechange.

### ❖ Alimentation :

Nos repas sont principalement végétariens. Nous vous demandons de ne donner ni nourriture, ni boissons personnelles, ceci afin de prévenir les jalousies ainsi que les crises d'allergies par les échanges d'aliments.

### ❖ Divers :

Merci de prendre note que les jeux personnels ne sont pas autorisés.

Vous trouverez les dates de pré-inscription pour nos activités sur notre site internet ou vous pouvez les demander à notre secrétariat.

## Horaires :

### Mercredis et après-midi aérés :

Enfants 4 à 8 ans (1P à 4P) A la journée	Arrivée entre 8h et 9h	Départ entre 17h et 18h
Pré-ados 8 à 11 ans révolus (5P à 8P) Après-midi avec repas	Arrivée entre 11h45 et 12h	Départ entre 17h et 18h

### Centres aérés :

Arrivée : entre 8h et 9h au plus tard (lors de la sortie, le car part à 9h)
Départ : du lundi au jeudi : entre 17h et 18h au plus tard
- le vendredi entre 16h15 et 17h au plus tard

## Tarifs :

### Prix des mercredis aérés en CHF :

Revenu mensuel BRUT du groupe familial	4 à 8 ans (1P à 4P) Prix de la journée (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant)	8 à 11 ans révolus (5P à 8P) ½ journée + repas (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant)
Jusqu'à 2'500.-	9 / 7	6 / 5
De 2'501.- à 3'500.-	12 / 9	7 / 6
De 3'501.- à 4'500.-	16 / 12	9 / 8
De 4'501.- à 5'500.-	19 / 15	14 / 12
De 5'501.- à 7'000.-	21 / 16	15 / 13
De 7'001.- à 8'500.-	24 / 18	16 / 14
De 8'501.- à 11'500.-	27 / 21	17 / 15
De 11'501.- à 14'500.-	30 / 25	19 / 17
De 14'501.- à 17'500.-	34 / 28	21 / 19
Plus de 17'501.-	37 / 32	24 / 21

### Prix d'une semaine complète (5 jours) pour un CA en CHF :

Revenu mensuel BRUT du groupe familial	1 <sup>er</sup> enfant inscrit	2e enfant (par enfant)	3e enfant (par enfant)	4e enfant et plus (par enfant)
Jusqu'à 2'500.-	45.-	40.-	35.-	30.-
De 2'501.- à 3'500.-	55.-	50.-	45.-	40.-
De 3'501.- à 4'500.-	75.-	70.-	65.-	60.-
De 4'501.- à 5'500.-	90.-	85.-	75.-	70.-
De 5'501.- à 7'000.-	105.-	100.-	90.-	85.-
De 7'001.- à 8'500.-	135.-	130.-	125.-	120.-
De 8'501.- à 11'500.-	180.-	175.-	170.-	165.-
De 11'501.- à 14'500.-	225.-	220.-	215.-	210.-
De 14'501.- à 17'500.-	260.-	255.-	250.-	245.-
Plus de 17'500.-	280.-	275.-	270.-	265.-

## Païement :

Le paiement se fait à 30 jours par QR-code après réception de la facture par email.

Coordonnées bancaires :

Banque Cantonale de Genève

IBAN : CH95 0078 8000 0504 1593 1

Association de la Maison de Quartier de Champel

1206 Genève

## Désistement :

Si votre enfant ne peut participer aux activités auxquelles il était inscrit, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible afin d'en faire bénéficier une autre famille.

Si vous êtes en liste d'attente et si vous avez trouvé une autre solution, nous vous saurions gré de nous avertir le plus rapidement possible afin de réactualiser nos listes.

## Remboursement :

Votre enfant était malade et vous avez un certificat médical. Envoyez ce dernier au secrétariat avec une demande de remboursement pour la période concernée. La secrétaire vous enverra alors un document à compléter et à nous renvoyer afin que le montant puisse vous être rendu. Aucun remboursement ne se fait sans justificatif.

## En cas de médication ou situation particulière :

Si votre enfant a un besoin spécifique, nous vous remercions de bien vouloir contacter un·une animateur·trice. Il est possible d'avoir un accompagnement spécifique.

S'il doit prendre des médicaments durant le temps d'accueil, demandez au secrétariat le formulaire spécial à remplir. Il a été rédigé sur la base de directives du service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ). Merci de le remplir le plus précisément possible.

- ❖ Informer l'animateur·trice responsable des activités de l'état de santé de votre enfant, de l'évolution de la maladie et de la raison du traitement.
- ❖ Dans la mesure du possible, administrez vous-même les médicaments à la maison.
- ❖ Si le médicament doit être administré durant les activités, informez l'animateur·trice responsable du moment précis auquel le donner.
- ❖ L'amener impérativement dans l'emballage d'origine accompagné de sa notice et muni de l'étiquette de posologie, mentionnant le nom de la pharmacie l'ayant fourni ainsi que le nom du médecin l'ayant prescrit.
- ❖ Apporter impérativement une copie de l'ordonnance.
- ❖ L'administration de certains médicaments (ex : Ventolin, Epipen, ...) peut être prescrite par le pédiatre de votre enfant, de façon répétée, durable ou en réserve. Merci, dans tous les cas, de transmettre une fiche de traitement remplie par votre pédiatre.

## Secrétariat :

Ouvert les mardis de 14h à 18h et les mercredis de 8h à 14h.

Tél. : 022 789 59 79

E-mail : [natacha.antonini\[at\]fase.ch](mailto:natacha.antonini[at]fase.ch)

*Nous vous remercions de l'attention que vous avez porté à ce document et restons à disposition pour tout complément d'information.*